

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 MAI 2019

Étaient Présents: J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, D. BERDA, N. LEMAZURIER, P.H. GASDON, B. BETTON, B. DE RAGUENEL, F. MARTIN, M.T. RICHARD

Étaient Absents Excusés : C. LEROY, pouvoir à Jean Yves TALIGOT
T. BELAIR

Était absente : J. HAMARD

PRÉSENTS : 12
POUVOIRS : 1
VOTANTS : 13

Secrétaire de séance : N. LEMAZURIER

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 AVRIL 2019

Le compte-rendu du 25 avril 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 - RESTAURANT SCOLAIRE

Révision des tarifs restaurant scolaire - année 2019/2020

Béatrice BURESI précise que ce point a fait l'objet d'une étude par la commission « Education - Restauration », qui s'est réunie le 20 mai 2019.

Rappel du bilan financier 2018

Prix de revient d'un repas : 4,96 € - déficit par repas : 0,56 €

Béatrice BURESI expose : le prestataire, CONVIVIO, a informé la commune mi-mai d'une augmentation des prix pour la rentrée scolaire de 2019/2020 de 1% ce qui amène le prix du repas à 2,05 euros HT.

La commission éducation propose une augmentation des tarifs de 1,5% compte tenu de cette augmentation et des frais annexes (notamment de personnels).

Tarifs Cantine	Tarif 2018/2019	Tarif 2019/2020
Tarif châillonais	3,73 €	3,78 €
Tarif extérieur	4,61 €	4.68 €
Tarif surveillance	1,60 €	1.62 €
Tarif majoré = prix de revient du repas	4,73 €	4,96 €

Rappel des tranches du quotient familial 2018/2019 (appliqué aux Châtillonnais seulement)

Tarif chatillonnais suivant quotient familial	Tarif 2018/2019	Tarif 2019/2020
Moins de 300 €	2,25 €	2.28 €
De 301 € à 650 €	3,00 €	3,04 €
Plus de 650 €	3,73 €	3,78 €

Participation des communes extérieures

Béatrice BURESI rappelle qu'un courrier sera adressé avant septembre aux communes extérieures (Balazé, Montautour, Montreuil des Landes, Saint Christophe des Bois, Princé et Taillis, Parcé et Dompierre Luitré) afin de savoir si elles décident de participer ou de renouveler leur participation aux frais de repas de leurs élèves. Leur participation pour l'année scolaire 2019/2020 serait de 0.90 € par repas (différence entre le tarif extérieur et le tarif chatillonnais).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- ↪ approuver les tarifs ci-dessus du repas pour l'année scolaire 2019/2020
- ↪ approuver la participation des communes extérieures au tarif de 0.90 € par repas par enfant
- ↪ autoriser le Maire à signer les documents y afférents

3 - ECOLE PRIVEE

Participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour des enfants chatillonnais donnant lieu à une orientation ULIS

Béatrice BURESI explique que pour l'année 2018/2019, l'école élémentaire Sainte Jeanne d'Arc à Vitré accueille au sein du dispositif ULIS (Unité locale pour l'inclusion scolaire) trois enfants en cycle primaire domiciliés à Chatillon en Vendelais.

L'article 442-5-1 du code de l'éducation précise les conditions dans lesquelles les communes de résidence contribuent au fonctionnement des écoles sous contrat d'association. Il vise notamment le cas où l'inscription de l'enfant dans l'école privée est liée à des raisons médicales.

Comme vous le savez, l'école Sainte Jeanne d'Arc remplit cette mission de service public avec son dispositif ULIS ce qui rend son financement obligatoire.

Quant au montant à verser, il convient de retenir le coût des écoles publiques en retenant le moins élevé des deux (notre commune et celle de Vitré), le cout moyen départemental étant réservé aux communes non pourvues d'école publique. Le cout le moins élevé est celui de la commune de Chatillon en Vendelais qui s'élève en 2018 à 333,14 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Jeanne d'arc de Vitré pour les trois enfants chatillonnais donnant lieu à une orientation ULIS pour un montant de $333,14 \times 3 = 999.42$ €

4 - VOIRIE

Travaux de modernisation de voirie de Mirtaux, les Loges et Charles de Gaulle : choix de l'attributaire du marché

Etienne BLANCHET explique qu'une consultation a été lancée le 29 mars 2019 dans le cadre des travaux visée en objet et publiée sur le site megalis.fr. La date de remise des offres était fixée au 23 avril à 12h00. Quatre candidats ont répondu. La commission voirie s'est réunie le 16 mai 2019 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres et attribuer le marché.

Le rapport d'analyse des offres indique que parmi les cinq offres (un candidat a formulé en sus une variante), l'offre économiquement la plus avantageuse a été proposée par GALLES TP pour un montant de 24856,87 euros HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre proposée par GALLES TP pour un montant de 24856,87 € HT.

5 - JURY D'ASSISES

Désignation des jurés

Conformément au code de Procédure Pénale, il a été procédé au tirage au sort des jurés pour l'année 2020. Le tirage portera sur la liste générale des électeurs de la commune :

- un 1^{er} tirage a donné le n° de la page de la liste,
- un 2^{ème} tirage a donné la ligne, par conséquent le nom du juré.

Pour Châtillon en Vendelais, le nombre de jurés est de 1 mais le nombre de noms à tirer est le triple, par conséquent, 3 noms ont été tirés au sort : Pierre GOUJON, Catherine MARTINS et Tiphaine VELE.

6 - VITRE COMMUNAUTE

Approbation de l'avenant n°3 à la convention service commun - instruction des autorisations droit du sol

Jean Yves TALIGOT rappelle que dans le contexte de retrait des services de l'Etat, Vitré Communauté a souhaité mettre en place un service commun d'instruction des ADS. Il s'agit d'offrir aux collectivités du territoire un service de proximité dans le respect des compétences de chacun.

Le Conseil communautaire et le conseil municipal ont acté en 2014 le principe de création d'un service commun d'instruction des autorisations de droits du sol.

Le conseil communautaire a arrêté le 4 mai 2015, le 7 juillet 2016 et le 20 avril 2018 un coût unitaire de 200€ par équivalent PC (Permis de Construire) pour l'exercice 2015, de 180 € pour l'exercice 2016 puis de 162€ pour l'exercice 2017.

Un bilan d'activité du service application du droit des sols a été présenté au Bureau communautaire du 25 février 2019.

Lors de sa séance du 26 avril 2019, le conseil communautaire a décidé de modifier en conséquence la convention pour arrêter le coût unitaire de l'équivalent PC à la somme de 185€ pour l'exercice 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider cette proposition ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention service commun - instruction des autorisations droit du sol

6 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Marchés :

- Signature du marché relatif à l'achat d'un véhicule d'occasion MERCEDES DE VITO pour le service technique : prestataire retenu NEGOMOBILE pour un montant de 9169,26 € TTC
- Signature du marché relatif à des travaux de tractopelle pour de l'empierrement de chemins, curage, busage, fondations, plateforme de nacelle : prestataire retenu DAUGUET TUMOINE pour un montant de 3612.60 € TTC
- Signature du bon de commande pour la réalisation du curage des fossés : prestataire retenu 2LTP pour un montant de 15619.31 € TTC
- Signature du bon de commande pour la réalisation du point à temps automatique (PATA) : prestataire retenu ENTRAM pour un montant de 22680 € TTC
- Signature du bon de commande pour l'achat de deux ordinateurs portables : prestataire retenu SABAA INFORMATIQUE pour un montant de 1727,52 € TTC
- Signature du marché pour l'achat d'un logiciel destiné au relais intercommunal parents assistants maternels enfants (RIPAME) : prestataire retenu AIGA pour un montant de 1380 € TTC
- Signature du marché pour la fourniture de matériel fixe d'animation dans le cadre du relais intercommunal parents assistants maternels enfants (RIPAME) pour l'atelier d'éveil de Chatillon en Vendelais : prestataire retenu MAJUSCULE pour un montant de 1922.64 € TTC
- Signature du marché pour la fourniture de matériel itinérant d'animation dans le cadre du relais intercommunal parents assistants maternels enfants (RIPAME) pour l'atelier d'éveil de Chatillon en Vendelais : prestataire retenu MAJUSCULE pour un montant de 2111,95 € TTC

7 - QUESTIONS DIVERSES

Jean Yves TALIGOT a lu un courrier écrit par plusieurs habitants de l'Hôtellerie expliquant que les voitures roulent très vite et que des accidents ont déjà eu lieu dans le virage provoquant des risques notamment pour les habitants voisins du virage. Etienne BLANCHET explique que la commission voirie y travaille et a validé la mise en place d'une meilleure signalisation. Il n'y a pas de solutions simples à mettre en œuvre qui n'aboutissent pas à créer un autre problème.

Jean Yves TALIGOT explique que la mairie devra se prononcer avant l'été 2019 sur le devenir de la Poste.

Jean Yves TALIGOT informe les élus qu'une réflexion autour de l'emplacement pour la future maison kiné-infirmières est en cours, il conviendra de se décider lors du conseil municipal de septembre 2019.

Béatrice BURESI soulève la question de l'aménagement de la zone de travaux à côté de l'espace jeune sur le terrain du CCAS. Jean Yves TALIGOT explique que cette question mérite en effet qu'on s'y attarde. Il a transmis plusieurs demandes d'intervention à Vitré Communauté mais les travaux se font t'attendre en effet.

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 27 mai 2019

Le Maire,

Jean-Yves TALIGOT